

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2020**

**Vu l'ordonnance du Conseil des ministres 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020,  
Considérant les mesures exceptionnelles en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19,  
prises pour les réunions des Conseils municipaux, notamment le quorum ramené au tiers  
des membres, et la possibilité pour chaque conseiller municipal de détenir deux pouvoirs,**

**La Séance se tient à huis-clos, décidé à l'unanimité des conseillers municipaux présents  
et représentés, sur proposition du Maire.**

Etaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Virginie DOUAT, Bernard HERBETTE, Ronald CLAUX, Sylvain DUBOIS, Cécilia LAGACHE, Sabine TROTTIN, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs : Françoise NIVESSE (pouvoir à Bruno FORTIER), Juliette CELESTIN (pouvoir à Bruno FORTIER), Julien PICHELIN (pouvoir à Pascal FAYOLLE), Claude DALLE (pouvoir à Bernard HERBETTE), Maryse BOULEAU (pouvoir à Virginie DOUAT), Nicoletta WUDARSKI (pouvoir à Claude LEGOUY), Jacques ZAJDA (pouvoir à Michel SPEMENT), Ghislaine LEROY (pouvoir à Virginie DOUAT), Rachel DELBOUYS (pouvoir à Pascal FAYOLLE), Isabelle DELEPINE (pouvoir à Claude LEGOUY), Tonia VIVIEN (pouvoir à Michel HOULLIER), Ludwig FOSSE, (pouvoir à Michel HOULLIER), Arnaud FOUBERT (pouvoir à Josy CARREL-TORLET), Michel ETIENNE (pouvoir à Sophie CLAUS)

Est désigné(e) secrétaire de séance : Murielle WOLSKI

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du 11 décembre 2019.

## **DELIBERATIONS**

### **DEL 2020-05-00 – ORGANISATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'organisation à huis clos du Conseil municipal de ce jour.

### **DEL 2020-05-01 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Vu la démission de Monsieur Cédric LECOMTE en date du 19 décembre 2019, Monsieur le Maire déclare Madame Sabine TROTTIN installée dans ses fonctions de Conseillère municipale et l'invite à prendre place au sein de l'assemblée.

### **DEL 2020-05-02 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création des postes suivants :

- 1 poste à temps complet sur le grade d'attaché territorial
- 1 poste à temps complet de rédacteur à temps complet
- 1 poste à temps complet d'ATSEM principal de 2ème classe
- 1 poste à temps non complet d'ATSEM principal de 2ème classe à raison de 27 heures hebdomadaires
- 1 poste d'assistant(e) de direction à temps complet ouvert sur le grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'agent comptable à temps complet ouvert sur le grade de rédacteur.
- 1 poste de gestionnaire de carrière à temps complet ouvert sur l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'adjoints administratifs et rédacteurs territoriaux
- 1 poste d'assistant urbanisme à temps complet ouvert sur l'ensemble des grades des cadres d'emplois d'adjoints administratifs, d'adjoints techniques, de rédacteurs et sur le grade de technicien
- 1 poste à temps complet d'adjoint technique territorial
- 1 poste d'agent comptable à temps complet ouvert sur le cadre d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs

### **DEL 2020-05-03 – CONTRAT DE RURALITE – DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2020 – ACHAT DE TERRAIN POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE POLE GARE**

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés.

- D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible dans le cadre de la DSIL du Contrat de Ruralité du Pays de Valois pour l'acquisition de terrain pour l'aménagement de la zone pôle gare, y compris démolition et frais d'acquisition,
- De préciser que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- De préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

#### 7 abstentions :

Tonia VIVIEN (pouvoir à Michel HOULLIER), Ludwig FOSSE, (pouvoir à Michel HOULLIER), Arnaud FOUBERT (pouvoir à Josy CARREL-TORLET), Michel ETIENNE (pouvoir à Sophie CLAUS), Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Michel HOULLIER.

### **DEL 2020-05-04 – CONTRAT DE RURALITE – DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2020 – REHABILITATION DU GYMNASE RAMON**

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible dans le cadre de la DSIL du Contrat de Ruralité du Pays de Valois pour cette opération relative aux travaux de réhabilitation du gymnase Ramon,
- De préciser que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- De préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

**DEL 2020-05-05 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020 – DEVELOPPEMENT OU MAINTIEN DES SERVICES EN MILIEU RURAL – ACQUISITION D'UN LOCAL POUR LA CREATION D'UNE MAISON DE QUARTIER / MAISON FRANCE SERVICE**

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de la Préfecture l'Oise, au titre de la DETR 2020, pour cette opération relative à la mise en place d'une Maison France Service : acquisition et travaux,
- De préciser que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- De préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

4 abstentions :

Arnaud FOUBERT (pouvoir à Josy CARREL-TORLET), Michel ETIENNE (pouvoir à Sophie CLAUS), Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS.

**DEL 2020-05-06 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020 – EQUIPEMENTS ET BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX – SALLE BERNARD KINDRAICH**

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de la Préfecture l'Oise, au titre de la DETR 2020, pour cette opération relative à la mise aux normes de la salle Bernard Kindraich,
- De préciser que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- De préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

**DEL 2020-05-07 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020 – EQUIPEMENTS ET BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de la Préfecture de l'Oise, au titre de la DETR 2020, pour cette opération relative à la création de chauffage central gaz au CTM,
- De préciser que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande d'autorisation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- De préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

**DEL 2020-05-08 – BUDGET ASSAINISSEMENT – MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX DE L'AVENUE SADI CARNOT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU**

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- L'opération de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de l'avenue Sadi Carnot,
- Autorise le Maire à solliciter pour cette opération les aides financières de l'Agence de l'eau Seine-Normandie au meilleur taux, sous forme de subvention et de prêt à taux zéro,
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

**DEL 2020-05-09 – BUDGET ASSAINISSEMENT – MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX DE L'AVENUE SADI CARNOT – SUBVENTION DES TRAVAUX DE BANCHEMENTS DES PARTICULIERS PAR L'AGENCE DE L'EAU**

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- De déclarer d'intérêt public local les travaux de branchements des particuliers au réseau séparatif d'assainissement de l'avenue Sadi Carnot,
- De justifier cet intérêt public local par :
  - le contrôle des raccordements corrects de toutes eaux usées,
  - l'incitation des particuliers à se raccorder rapidement pour atteindre un taux de collecte optimal,
  - la rentabilité au mieux des investissements,
- De solliciter une aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation des travaux de mise en conformité des branchements en domaine privé, d'un montant forfaitaire de 1.000 €/HT pour la déconnexion des eaux de pluie, et de 3.000 €/HT pour une mise en conformité de l'installation d'un branchement,
- D'accepter que la Ville soit mandataire de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le contrôle de conformité et la redistribution des subventions des particuliers,
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation des subventions.

**DEL 2020-05-10 – BUDGET ASSAINISSEMENT – DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU**

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- L'opération de mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la Commune,
- Autorise le Maire à solliciter pour cette opération les aides financières de l'Agence de l'eau Seine-Normandie au meilleur taux, sous forme de subvention et de prêt à taux zéro,
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la réalisation de cette opération, et au suivi et à la liquidation de la subvention.

4 abstentions :

Arnaud FOUBERT (pouvoir à Josy CARREL-TORLET), Michel ETIENNE (pouvoir à Sophie CLAUS), Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS.

**DEL 2020-05-11 – AIDE DIRECTE AU PETIT COMMERCE – CONVENTION AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le dispositif exceptionnel d'aide directe pour soutenir le commerce local face à la crise sanitaire liée au COVID-19,
- Autorise le Maire à signer la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la Région Hauts-de-France,
- Précise que la liquidation de l'aide octroyée sera faite au vu de la Décision du Maire, qui sera transmise au Trésor Public,

**DEL 2020-05-12 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – INSTITUTION D’UN ABATTEMENT AU TITRE DE L’ANNEE 2020**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- L'abattement à 100%, pour chaque redevable de la TLPE, au titre de l'année 2020.

**DEL 2020-05-13 – CONVENTION DE RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés :

- La rétrocession à la Ville des voiries, cheminements piétons, réseaux et espaces verts qui seront prévus dans le cadre du permis de construire relatif à la construction d'un pôle santé et d'une clinique dentaire, rue des Chênes à Crépy-en-Valois, conformément au plan joint à la convention,
- Précise que cette rétrocession se fera à titre gratuit,
- Autorise le Maire à signer la convention de rétrocession,
- Autorise le Maire ou l'Adjoint à l'urbanisme, ainsi que toute autre personne à laquelle ils donneront pouvoir, à signer l'acte authentique de transfert de propriété, ainsi que toute pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Précise que les frais de notaire sont à la charge de l'aménageur.

3 abstentions : Tonia VIVIEN (pouvoir à Michel HOULLIER), Ludwig FOSSE, (pouvoir à Michel HOULLIER), Michel HOULLIER.

4 voix contre : Arnaud FOUBERT (pouvoir à Josy CARREL-TORLET), Michel ETIENNE (pouvoir à Sophie CLAUS), Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS.

**DEL 2020-05-14 – AVENANT DE TRANSFERT DU LOT 8 DU MARCHE DE TRAVAUX 18T13 RELATIF A LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ARTS MARTIAUX**

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant relatif au transfert du lot 8 « Métallerie » à la société PORTALP FRANCE, 4 rue des charpentiers - 95 330 DOMONT

7 abstentions :

Tonia VIVIEN (pouvoir à Michel HOULLIER), Ludwig FOSSE, (pouvoir à Michel HOULLIER), Arnaud FOUBERT (pouvoir à Josy CARREL-TORLET), Michel ETIENNE (pouvoir à Sophie CLAUS), Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Michel HOULLIER.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019**

**134/2019 – MARCHE PUBLIC 19S12 – NETTOYAGE DES VITRES**

Un avenant est signé avec la société GC Nettoyage à ROUVILLE pour le nettoyage des vitres de la Maison des arts martiaux et des sports de combats. La prestation s'élève à 806,20 €/HT pour deux interventions par an.

**135/2019 – MARCHE PUBLIC N°17CO16 – MISSION CSPS**

Un avenant d'un montant de 915 €/HT est signé avec la société BECS à TEMPLEMARS (59175), titulaire de la mission CSPS pour les travaux de construction de la Maison des arts martiaux et des sports de combat, portant le coût total de la mission à 5.295 €/HT.

### **136/2019 – MARCHÉ PUBLIC 19AC22 – DENREES ALIMENTAIRES**

Un accord-cadre à bons de commande pour la Ville et le CCAS est conclu pour une durée d'un an, reconductible 3 fois, avec les sociétés :

- lot 1 Epicerie : PRO A PRO DISTRIBUTION NORD à LONGUEIL-SAINTE-MARIE (60126),
- lot 3 Beurre-Ceuf-Fromage : SYSCO France à DIEPPE (76201),
- lot 4 Boucherie : Etablissements LUCIEN à ALLONNE (60000),
- lot 5 Produits surgelés : SYSCO France à Dieppe (76201),
- lot 6 Charcuterie : Etablissements LUCIEN à ALLONNE (60000),
- lot 7 Volaille : Établissements MARCY à MONTMIRAIL (51210),
- lot 8 Fruits et légumes : RIBEPRIM à RIBECOURT (60772),
- lot 9 Poisson : SYSCO France à Dieppe (76201),
- lot 10 Pâtisserie salée : ALPES FRAIS PRODUCTION à VOREPPE (38342),
- lot 11 Légumes/Fruits Bio : RIBEPRIM à RIBECOURT (60772),
- lot 12 Beurre-Oeuf-Fromage Bio : SCIC BIO D'ICI D'ABORD à AMIENS (80000),
- lot 13 Boisson Bio : SCIC BIO D'ICI D'ABORD à AMIENS (80000),
- lot 14 Epicerie Bio : SCIC BIO D'ICI D'ABORD à AMIENS (80000).

### **137/2019 – MARCHÉ PUBLIC 19S13 – CONTRATS D'ASSURANCES**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, un marché public de services de 5 ans est conclu pour la Ville et le CCAS, avec les sociétés :

- Lot 1 (Responsabilité civile / Protection juridique) : SMACL ASSURANCES à NIORT (79031), pour un montant de 16.763,10 €/TTC,
- Lot 2 (Dommages aux biens) : GROUPAMA à GENTILLY (94250), pour un montant de 56.021,28 €/TTC,
- Lot 3 (Flotte automobile) : SMACL ASSURANCES à NIORT (79031), pour un montant de 35.694,51 €/TTC,
- Lot 4a (Risques statutaires du personnel de la Ville) : GRAS SAVOYE à PUTEAUX (92814), sur la base d'un taux de 3,39 % applicable à la masse salariale (base CNRACL) assurée,
- Lot 4b (Risques statutaire du personnel du CCAS) : GRAS SAVOYE à PUTEAUX (92814), sur la base d'un taux de 5,32 % applicable à la masse salariale (base CNRACL) assurée

### **138/2019 – CONSULTATION 19CO61 – FORMATION PROFESSIONNELLE**

Un contrat pour est signé avec la société SOCOTEC à ROISSY(95940) pour des prestations en formation au risque d'incendie et manipulation des moyens d'extinction. Le coût s'élève à 840 €/TTC pour une demi-journée.

### **139/2019 – MARCHÉ PUBLIC 19S25 – NETTOYAGE DES SANITAIRES PUBLICS**

Un marché public de services d'une durée d'un an reconductible deux fois est conclu avec la société GC NETTOYAGE à ROUVILLE. Le prix des prestations s'entend par jour pour le nettoyage de huit sanitaires public, soit 74,10 €/HT.

### **140/2019 – MARCHÉ PUBLIC 19S29 – A FOURRIERE ANIMALE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, un marché public de services d'une durée d'un an reconductible trois fois, est conclu avec la SAS SACPA à CHAILLY-EN-BRIE (77), pour un montant forfaitaire annuel calculé sur la base de 0,765 €/HT par habitant.

### **141/2019 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »**

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise, et Margaux PIN, domiciliée à CREPY-EN-VALOIS. Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressé en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville.

### **142/2019 – MARCHÉ 14S15 – LOT 3 – ASSURANCES VEHICULES**

Deux avenants sont signés avec la société SMACL ASSURANCES à NIORT : avenant n° 5 de 117,67 €/HT et avenant n° 6 (régularisation) de 69.48 €/HT, ce qui porte la cotisation annuelle pour l'année 2019 à 42.342,48 €/HT.

#### **143/2019 – MARCHÉ PUBLIC N°19S31 – PRESTATIONS PHOTOGRAPHIQUES**

Un marché de prestations de service est conclu avec Monsieur Bruno COHEN, photographe à SENLIS, pour un forfait mensuel de 1.385 €/HT correspondant à chaque numéro du CrépyMag&Infos, soit 11 fois par an.

#### **144/2019 – CONVENTIONS « PASS PERMIS CITOYEN »**

Deux conventions de partenariat tripartite sont signées avec le Conseil départemental de l'Oise, et Monsieur Driss BOUDROUZ et Monsieur Maximilien SYX, domiciliés à CREPY-EN-VALOIS. Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € aux intéressés en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville.

#### **01/2020 – MAINTENANCE DES PANNEAUX D’AFFICHAGE ELECTRONIQUES**

Le contrat de maintenance préventive et curative est renouvelé avec la société CENTAURE SYSTEMS à NOEUX-LES-MINES pour une période d'un an, renouvelable une fois à compter du 28 mars 2020. Le montant de la prestation s'élève à 3.308,76 €/HT.

#### **02/2020 – ENTRETIEN DE LA CLIMATISATION DE LA MJC EUROPE**

Un contrat d'entretien d'un an, renouvelable deux fois, est signé avec la société N'THERMIQUE à CHAUNY. La prestation annuelle et forfaitaire s'élève à 1.865 €/TTC.

#### **03/2020 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – BATIMENT « ESPACE RAMEAU »**

Une convention est signée avec l'Association départementale de l'Oise du Mouvement français pour le planning familial, pour la mise à disposition d'un bureau, au 1<sup>er</sup> étage de l'Espace Rameau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de 3 ans, renouvelable. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

#### **04/2020 – MAINTENANCE DU LOGICIEL MUNICIPAL GVE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée ne pouvant excéder trois ans, le contrat de maintenance du logiciel GVE (géo verbalisation électronique - 9 terminaux) est renouvelé avec la société LOGITUD SOLUTIONS à MULHOUSE (68800), pour un montant forfaitaire annuel de 1.984,87 €/HT.

#### **05/2020 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DU PROJET CULTUREL**

Une convention est signée avec Christine JEANNOT-MEYER à ORRY-LA-VILLE pour l'organisation d'une animation en milieu scolaire le 30 janvier 2020. Le coût de la séance s'élève à 100 €.

#### **06/2020 – FREQUENCE RADIOTELEPHONIQUE POUR LA POLICE MUNICIPALE**

Un contrat de mise à disposition de fréquence est signé avec la Société DESMAREZ à LACROIX-SAINT-OUEN (60610), pour une période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Le montant de la redevance est fixé à 1.000 €/HT par an.

#### **07/2020 – CREATION DE LA REGIE D’AVANCES DE LA DACP**

Il est institué une régie d'avances auprès de la Direction des affaires culturelles et patrimoniales, pour les dépenses suivantes : achats de titres de transport, frais de péages, parcmètres et parkings, achats ponctuels de carburant pour véhicules de service, frais d'alimentation et de restauration (hors ordre de mission), frais liés au protocole (cadeaux pour personnalités venant à l'improviste, fleurs, livres, objets, etc.), fournitures de petit équipement pour les animations, achats d'encarts publicitaires, achats de documentation, journaux et magazines pour les archives, frais d'affranchissement.

#### **08/2020 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DU PROJET CULTUREL**

Une convention est signée avec Sandrine BUESSLER à SERY-MAGNEVAL pour une prestation d'animation les 10, 11, 13 et 14 février 2020 dans les neuf classes de l'école élémentaire Jean Vassal, pour un coût de 30 €/l'heure, soit un total de 345 € pour 11h30 de séances.

#### **09/2020 – STAGES ORGANISES PAR LA DIRECTION SPORT-ANIMATION-JEUNESSE**

Une convention est signée avec l'association GRIMP'AVENTURE à SAINT-SAUVEUR (60320), pour 3 séances de découverte de l'escalade, les 26, 27 et 28 février 2020, pour 16 enfants maximum, pour un montant de 270 €/TTC. **CONTRAT ANNULE**

**10/2020 – STAGES ORGANISES PAR LA DIRECTION SPORT-ANIMATION-JEUNESSE**

Une convention est signée avec le COMITE DEPARTEMENTAL OISE DE TIR A L'ARC, pour 3 séances de découverte du tir à l'arc les 24, 25 et 26 février 2020 pour 16 enfants maximum, pour un montant de 336,60 €/TTC. **CONTRAT ANNULE**

**11/2020 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DU FESTIVAL «DES LIVRES & VOUS »**

Un contrat est signé avec la Compagnie REMUE MENAGE à IVRY-SUR-SEINE (94200), pour la présentation d'un spectacle dans les rues de la ville intitulé « Abysses » le 1<sup>er</sup> avril 2020, pour un montant de 7.627,65 €/TTC (frais de transport et frais de séjours inclus). **CONTRAT ANNULE**

**12/2020 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DU FESTIVAL «DES LIVRES & VOUS »**

Une convention est signée Alain POIREE à FEIGNEUX pour l'organisation d'une activité « contes et musique », le 8 avril 2020 à la Salle Kindraich, pour un montant de 400 €/TTC. **CONTRAT ANNULE**

**13/2020 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DU FESTIVAL «DES LIVRES & VOUS »**

Un contrat est signé avec Mélusine THIRY à TOULOUSE (31000) pour l'organisation de rencontres de l'auteur avec des élèves et leur enseignant dans différentes écoles les 6 et 7 avril 2020. Le coût de la prestation s'élève à 891,96 €. **CONTRAT ANNULE**

**14/2020 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DU FESTIVAL «DES LIVRES & VOUS »**

Un contrat est signé avec Emmanuelle EECKHOUT à NIVELLES (Belgique) pour l'organisation de rencontres de l'auteur avec des élèves et leur enseignant dans différentes écoles les 2 et 3 avril 2020, et une journée de rencontres-dédicaces le 4 avril 2020 sur le salon. Le coût de la prestation s'élève à 891,96 € (deux journées d'intervention). **CONTRAT ANNULE**

**15/2020 – ANIMATIONS DANS LE CADRE DU FESTIVAL «DES LIVRES & VOUS »**

Un contrat est signé avec Christian DESMARES à PARIS (75020), pour l'organisation de rencontres de l'auteur avec les élèves et leur enseignant dans les différents collèges et lycées les 6 et 7 avril 2020, ainsi qu'une intervention auprès d'un groupe d'usagers de la médiathèque. Le coût de la prestation s'élève à 1.161,01 € pour deux journées et demie d'intervention. **CONTRAT ANNULE**

**16/2020 – MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Une convention de mise à disposition pour une durée d'une année, renouvelable tacitement par année scolaire, est signée avec le Lycée Robert Desnos, pour la mise à disposition des équipements sportifs à titre onéreux sous forme de participation financière aux frais de fonctionnement :

- 5,10 € / heure pour les gymnases et salles spécialisées,
- 2,50 € / heure pour les installations de plein air.

La facturation est faite en fin d'année scolaire, selon planning effectif d'utilisation.

**17/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC – MUSEE**

Une subvention est sollicitée auprès de la DRAC Hauts-de-France, pour la valorisation de la collection de textiles liturgiques et la réalisation de l'exposition « L'habit fait-il le moine ? » du 6 juin au 27 septembre 2020. Le montant de la subvention sollicitée est de 7.000 € sur un budget prévisionnel de 26.281€.

**18/2020 – STAGES ORGANISES PAR LA DIRECTION SPORTS-ANIMATION-JEUNESSE**

Une convention est signée avec DANSE & MUSIQUE EN VALOIS – CONSERVATOIRE DU PAYS DE VALOIS pour l'organisation de 2 séances d'initiation à la danse Modern Jazz, les 17 et 18 février 2020 pour 16 enfants maximum, pour un montant de 240 €/TTC.

**19/2020 – MARCHÉ PUBLIC 19S34 – SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS**

Un marché de services à bons de commande est conclu avec :

Lot 1 - Services de téléphonie fixe : la société LINKT, BU Hauts de France à LESQUIN (59810), pour un montant estimatif mensuel de 1.854 ,90 €/HT, comprenant la téléphonie fixe, les abonnements, appels entrants, appels sortants, accès de base, accès primaire, lignes analogiques.



Lot 2 - Services de téléphonie mobile avec fourniture de terminaux mobile : la société SFR à PARIS (75015), pour un montant estimatif mensuel est de 535,60 €/HT, comprenant les services de téléphonie mobiles et la fourniture de terminaux mobiles.

La prestation s'entend sans minimum financier et avec un maximum de 160.000 €/HT (pour le lot 1) et 40.000 € HT (pour le lot 2) sur la durée totale du marché de 4 ans maximum.

#### **20/2020 – REALISATION D'UN DOSSIER LOI SUR L'EAU POUR LE RENOUELEMENT DE L'ARRETE DE REJET DE LA STATION D'EPURATION**

Une convention est signée avec la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) pour faire réaliser pour le compte de la Ville et en son nom un dossier Loi sur l'eau. Le coût prévisionnel de l'étude est estimé à 6.000 €/HT.

#### **21/2020 – VENTE D'UN ENSEMBLE « ALGECO/REMORQUE »**

L'ensemble Algéco/remorque, immatriculé 6502 W60, dont les services n'ont plus l'utilité, est cédé à M. Henri SAUVAGE pour la somme de 400 €.

#### **22/2020 – CONSULTATION N°20CO03 – DERATISATION**

Un marché public est conclu avec la société ANL HYGIENE à CHAUDUN (02200) pour la dératisation des 4 sites de restauration scolaire. 2 passages par an pour un montant annuel de 420 €/HT.

#### **23/2020 – MAINTENANCE DU LOGICIEL MUNICIPAL – CONTRAT N°20190207**

Le contrat de maintenance du logiciel MUNICIPAL est renouvelé avec la société LOGITUD SOLUTIONS à MULHOUSE (68800), pour un montant forfaitaire de 542,53 €/HT.

#### **24/2020 – MARCHE PUBLIC 19T33 – REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES**

Un marché de travaux d'une durée de deux ans est conclu avec la SAS CCE France à FLEURY-LES-AUBRAY (45400), pour la reprise de concessions abandonnées, échues ou non renouvelées. Le montant du marché s'élève à 39.930 €/HT (19.090,00 €/HT pour la tranche ferme, 20.840,00 €/HT pour une tranche optionnelle).

#### **25/2020 – MARCHE PUBLIC 20T03 – TOITURE « LA PASSERELLE »**

Un marché de travaux est conclu avec la SAS SMAC à SAINT-SAUVEUR (80470) pour la réfection de la toiture terrasse du bâtiment « la passerelle » pour un montant de 47.226,49 €/HT, pris en charge à 50% par la CCPV (hors subvention).

#### **26/2020 – MARCHE PUBLIC 20F04 – LOCATION D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE**

Un marché public de fourniture d'une durée de 4 ans est conclu avec la SAS SAML à GRIGNY (91350), pour un loyer annuel de 45.780 €/HT, soit 183.120 €/HT pour les 4 ans.

#### **27/2020 – CONVENTION « PASS PERMIS CITOYEN »**

Une convention de partenariat tripartite est signée avec le Conseil départemental de l'Oise, et Madame Solène RUTA, domiciliée à CREPY-EN-VALOIS. Le Conseil départemental accordera une aide financière de 600 € à l'intéressée en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service de la Ville.

#### **28/2020 – RECOMPENSES SPORTIVES**

Dans le cadre de la politique de la Ville et de l'animation « URBAN PROJECT », la récompense des lauréats s'est faite sous la forme de deux cartes cadeau de 30 € chacune.

#### **29/2020 – VENTE D'UN BUS**

Le bus de marque RENAULT AGORA, immatriculé BQ993GJ, est cédé à l'entreprise GOUJON Justin à NANTEUIL-LES-MEAUX, pour un montant de 500 €.

#### **30/2020 – DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE**

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) est sollicité pour réaliser les DPE des bâtiments municipaux pour un prix unitaire de 250 €/HT/

### 31/2020 – MARCHÉ 20F07 – ACHAT DE MATERIELS ESPACES VERTS

Un marché de fourniture pour l'achat de matériels Espaces verts, incluant la reprise d'anciens matériels, est conclu avec la société MATAGRIF SA à SAINT-SOUPPLETS (77165), pour un montant du marché de 64.164 €/TTC :

- tondeuse autoportée ISEKI SF235HD152VR pour un montant 25.374 €/TTC (reprise de l'ancien matériel : 3.240 €/TTC), soit 22.134 €/TTC.
- micro-tracteur ISEKI TH4295 FHMWRE/RI pour un montant de 20.700 €/TTC (reprise de l'ancien matériel : 1.200 €/TTC), soit 19.500 €/TTC
- micro-tracteur ISEKI TLE4490 FSZVRE/RE pour un montant de 23.970 €/TTC (reprise de l'ancien matériel : 1.440 €/TTC), soit 22.530 €/TTC

### 32/2020 – MAINTENANCE PREVENTIVE DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION – MAISON DES ARTS MARTIAUX ET DES SPORTS DE COMBAT

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, un contrat d'entretien d'une durée de trois ans est signé avec la Société CVCA-ENERGIE à ARLEUX (59151), pour un montant annuel de 2.737,98 €/HT :

- deux visites techniques par an : 1.897,98 €/HT
- option prestation complémentaire (visite technique régulation) : 840€/HT

### 33/2020 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Conformément aux dispositions exceptionnelles de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020, et considérant le besoin pour faire face aux dépenses prévisibles, est décidé l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur de 764.568 €.

Ces crédits viennent s'ajouter à ceux déjà ouverts par anticipation au vote du budget 2020, ils sont répartis de la manière suivante :

Opération chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant autorisé avant le vote du BP 2020
101	2113	411	Terrains aménagés autres que voirie	12 000
101	2113	414	Terrains aménagés autres que voirie	10 000
101	21318	411	Constructions-autres bâtiments publics	8 000
<b>Total 101 : Sports</b>				<b>30 000</b>
102	21318	322	Constructions-autres bâtiments publics	8 000
102	21318	324	Constructions-autres bâtiments publics	12 000
<b>Total 102 : Culture</b>				<b>20 000</b>
104	2151	814	Installations, matériel et outillages techniques-réseaux de voirie	40 000
<b>Total 104 : Eclairage public et réseaux</b>				<b>40 000</b>
106	21318	520	Constructions-autres bâtiments publics	18 000
106	2183	020	Matériel informatique	2 000
<b>Total 106 : Informatique</b>				<b>20 000</b>
108	21578	823	Autre matériel et outillage de voirie	25 000
108	2188	020	Autres immobilisations corporelles	10 000
<b>Total 108 : matériels et véhicules</b>				<b>35 000</b>
111	21318	020	Constructions-autres bâtiments publics	40 000
<b>Total 111 : économies d'énergie</b>				<b>40 000</b>
120	204182	822	Bâtiments et installations	579 568
<b>Total 120 : Très haut débit</b>				<b>579 568</b>
<b>Total général</b>				<b>764 568</b>

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2020 du budget général.

### 34/2020 – REFACTURATION A LA CCPV

Une convention de refacturation est signée avec la Communauté de Communes du Pays de Valois, pour un montant de 10.706 €, soit le montant HT prévu au marché de travaux N°19T11, conclu pour le remplacement de la chaudière de l'école de musique Erik Satie.

### 35/2020 – ACCORD CADRE N°20PI05 – MISSIONS CSPS

Un accord-cadre d'une durée de 3 ans est conclu avec COBRAT-COPREV SAS à COURRIERES (62710) pour la réalisation de missions de Coordination SPS dans le cadre de divers projets et chantiers lancés par la ville. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées, avec un montant minimum de 20.000 €/HT et un maximum de 100.000€/HT.

### 36/2020 – CONTRÔLE DE L'ECHAFAUDAGE DE LA COLLEGIALE ST-THOMAS

Un contrat est signé avec la société REATUB à LOISON-SOUS-LENS (62218) pour trois interventions pour l'année 2020, pour un coût de 2.550 €/HT.

### 37/2020 – ENFOUISSEMENT DE RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Un contrat est signé avec ENEDIS SA à PARIS LA DEFENSE, pour l'enfouissement du réseau de distribution d'électricité rue d'Hazemont et chemin des Vignes, pour un montant de 20.362,86 €/HT.

### 38/2020 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Conformément aux dispositions exceptionnelles de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020, et considérant le besoin pour faire face aux dépenses prévisibles, est décidé l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, à hauteur de 265.000 €.

Ces crédits viennent s'ajouter à ceux déjà ouverts par anticipation au vote du budget 2020, ils sont répartis de la manière suivante :

Opération-chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant autorisé avant le vote du BP 2020
103	2188	251	Autres immobilisations corporelles	7 000
103	21312	212	Constructions-bâtiments scolaires	173 000
<b>Total 103 : Ecoles</b>				<b>180 000</b>
108	2188	020	Autres immobilisations corporelles	10 000
<b>Total 108 : matériels et véhicules</b>				<b>10 000</b>
109	2151	822	Réseaux de voirie	43 000
109	2152	822	Installations de voirie	12 000
109	21578	822	Autre matériel et outillage de voirie	20 000
<b>Total 109 : voiries et espaces verts</b>				<b>75 000</b>
<b>Total général</b>				<b>265 000</b>

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2020 du budget général.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h35.

Le Maire,  
Bruno FORTIER